

DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE INSCRIPTION OU À LA SUITE D'UN DÉMÉNAGEMENT

Afin d'inscrire un élève dans une école du CSS Marie-Victorin, vous devez présenter deux (2) [preuves de résidence récentes](#) ainsi qu'un [document d'identité](#) de l'enfant. Voici la liste des documents acceptés.

Preuve de résidence – Documents acceptés

- Compte de taxes scolaires ou municipales;
- Acte d'achat de maison de propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire;
- Facture d'électricité, de téléphone, de câblodistribution, d'assurance auto ou habitation;
- Relevé de compte bancaire ou de carte de crédit;
- Preuve d'affiliation à des associations professionnelles québécoises;
- Avis de cotisation de Revenu Québec;
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec;
- Relevé d'emploi;
- Lettre de l'immigration adressée aux parents;
- Correspondances officielles du gouvernement (allocation familiale, retraite Québec, etc.);
- Lettre qui accompagne le permis de conduire.

Document d'identité

Un maximum de 2 documents rassemblant l'ensemble des informations suivantes :

- Le nom légal de l'élève;
- Le prénom usuel et les autres prénoms de l'élève;
- Le sexe de l'élève;
- La date de naissance de l'élève;
- Le lieu de naissance de l'élève (ville et pays);
- Les noms et prénoms de ses parents.

Documents officiels acceptés (le certificat de naissance traduit en français ou en anglais est obligatoire) :

Élèves nés au Québec
<ul style="list-style-type: none">- Certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil- Copie d'acte de naissance délivrée par le directeur de l'état civil- Certificat de naissance du Québec- Extrait d'acte de naissance du Québec- Certificat de jugement d'adoption- Ordonnance de placement- Copie d'acte de mariage délivrée par le directeur de l'état civil- Certificat d'état civil délivré par le directeur de l'état civil- Certificat de statut indien- Confirmation d'inscription au registre de l'état civil
<p><i>Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.</i></p>

Élèves nés au Canada, mais à l'extérieur du Québec

- Certificat de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Extrait d'acte de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Certificat de naissance et de baptême de l'extérieur du Québec (Canada) avec les noms des parents
- Certificat de jugement d'adoption
- Certificat de statut indien

Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.

Élèves nés à l'extérieur du Canada

- Carte de citoyenneté canadienne (recto-verso)
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto-verso) – version papier (#série débutant par K)
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto-verso) – version électronique (#série débutant par X)
- Fiche relative au droit d'établissement IMM-1000
- Modification de la fiche relative au droit d'établissement
- Carte de résident permanent (recto-verso)
- Confirmation de résidence permanente IMM-5292 ou IMM-5509
- Permis d'études
- Permis de travail (uniquement dans les cas de postdoctorat, stage, travail au sein de l'organisme, cours de français ou programme de moins de six mois)
- Permis de visiteur (accepté seulement si l'élève est mineur)
- Document protocolaire (Canada ou Québec)
- Visa (étudiant, immigrant, visa visiteur) valide pour élève mineur seulement
- Autres documents d'immigration (Canada)
- Certificat d'acceptation du Québec
- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Certificat de situation statutaire (Québec)
- Copie d'un certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Autres documents d'immigration (Québec)
- Certificat de statut indien
- Formulaire spécial « Déclaration pour attribution code permanent » (accepté uniquement pour les élèves en formation générale des jeunes dans les cas où l'élève ne dispose d'aucun document officiel)
- Secrétariat à l'adoption internationale
- Document du demandeur d'asile
- Certificat d'admissibilité aux programmes fédéraux de santé intérimaire
- Demande de réfugié
- Lettre de résident permanent
- Certificat de naissance accompagné de la fiche d'inscription ou du formulaire de demande de code permanent signés par l'autorité parentale (accepté seulement si l'élève est mineur)

Presque tous ces documents ne contiennent pas l'entièreté des renseignements nécessaires. Un document complémentaire devra donc être ajouté.

- Certificat de naissance d'un autre pays
- Fiche d'identité (France)
- Carte d'identité nationale (France, Mexique)
- Acte de mariage autre que celui délivré au Québec
- Attestation de délivrance d'un certificat de sélection (CSQ)
- Fiche d'inscription ou d'admission signée avec les noms des parents
- Reconnaissance de paternité
- Déclaration pour l'attribution d'un code permanent
- Affidavit/déclaration assermentée